



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26/02/2019 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 21/01/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance		
CPALP220001	Madame	ABBOU	Nacera
CPALP220002	Madame	BINALI	Yamina Inchat
CPALP220003	Madame	BLAISE	Ella
CPALP220004	Monsieur	BOULALE	Sherdonne
CPALP220005	Monsieur	CHAGNON	Thomas
CPALP220006	Monsieur	CONDE	Karamadi
CPALP220007	Madame	DE HARO	Ambre
CPALP220008	Monsieur	DIABY	Kandjoura
CPALP220009	Monsieur	DJABI	Mouhamadou-Sanoussi
CPALP220010	Monsieur	DREVON	Elian
CPALP220011	Monsieur	GARTON	Jacob
CPALP220012	Monsieur	GEIGER	Roméo
CPALP220013	Madame	GESTRAUD	Léa
CPALP220014	Monsieur	GHRIB	Malik
CPALP220015	Monsieur	MUNOZ	Enzo



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CPALP220016	Madame	NERIA	Laurie
CPALP220017	Madame	POINTUD	Esther
CPALP220018	Madame	POLESE	Marine

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 21/01/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités,
et par délégation,
la cheffe du service formation-certification-emploi



Amandine BODIN